

15ème législature

Question N° : 13003	De M. Gwendal Rouillard (La République en Marche - Morbihan)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et solidaire		Ministère attributaire > Agriculture et alimentation
Rubrique > animaux	Tête d'analyse >Préservation des races locales d'abeilles	Analyse > Préservation des races locales d'abeilles.
Question publiée au JO le : 09/10/2018 Réponse publiée au JO le : 01/01/2019 page : 12383 Date de changement d'attribution : 30/10/2018		

Texte de la question

M. Gwendal Rouillard alerte M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur la nécessité de préserver des races locales d'abeilles, et plus particulièrement, celle de l'île de Groix : l'abeille noire. Le nombre d'abeilles ne cesse de diminuer en France. Pour pallier ces pertes, certains apiculteurs ont importé des abeilles de races étrangères qui ont tendance à se développer très rapidement. Ces croisements semblent mettre en danger la survie des races locales européennes et altèrent le potentiel génétique des abeilles locales. Ces espèces locales jouent pourtant un rôle fondamental pour la biodiversité et la protection de l'environnement. Il est donc primordial de les préserver. L'abeille noire, particulièrement, est l'abeille originelle de la France et de l'Europe de l'ouest, elle a un patrimoine génétique de 1 million d'années et a su résister aux deux dernières glaciations. Il lui demande de le tenir informé de la position de la France sur cette question, de son expression au sein des institutions européennes et des mesures prises pour pallier ce problème.

Texte de la réponse

Les pouvoirs publics sont conscients de l'importance de connaître et de protéger la diversité génétique des abeilles présentes en France et plus largement en Europe. L'amélioration de cette connaissance est réalisée actuellement par un projet conjoint de l'institut national de la recherche agronomique et de l'institut technique et scientifique de l'abeille et de la pollinisation (ITSAP), qui vise à caractériser les populations existant en France, ceci aussi bien du point de vue de leur patrimoine génétique que du point de vue de leur production. Le travail réalisé met en évidence que toutes les populations d'abeilles utilisées en France présentent déjà un niveau d'hybridation important à l'exception de celles de l'association conservatoire de l'abeille noire bretonne d'Ouessant. Un cahier des charges a ainsi été rédigé par l'ITSAP et le centre national de la recherche scientifique pour encadrer le travail des conservatoires, de façon à ce que les populations d'abeilles noires soient maintenues en limitant le risque d'hybridation. Conscient des enjeux liés à la protection et à la sélection des ressources génétiques apicoles, il est envisagé d'inclure rapidement l'abeille dans la réglementation nationale relative à la gestion des ressources zoogénétiques, de façon à concilier développement de l'apiculture et conservation de l'abeille noire. Au niveau international, la France promeut la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs dont l'abeille noire dans le cadre de sa participation à la commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de l'organisation des nations unies ainsi qu'aux travaux de la convention sur la diversité biologique. Cette protection inclut de fait la préservation de la diversité génétique.

